

ANRU : schéma pluriannuel d'accessibilité 2022-2024

Date de première publication : 01/04/2022

Date de dernière mise à jour : 21/03/2023

Introduction

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition du site internet anru.fr auprès du public à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive du site internet anru.fr.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de la Direction des Relations Publiques et de la Communication de l'ANRU - DRPCOM (communication@anru.fr).

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent à l'équipe de la Direction des Relations Publiques et de la Communication.

L'équipe a également accès à différents marchés pour organiser des sensibilisations et des formations, des audits et planifier des accompagnements à destination des équipes.

Une évaluation en matière de besoins humains et financiers est en cours d'élaboration, elle conduira à l'établissement d'un poste budgétaire dédié à l'accessibilité numérique.

Une équipe matricielle regroupant des membres de l'ensemble des équipes projet va être mise en place afin de coordonner les actions à mener.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion du site web anru.fr ;
- L'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation ;
- La prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessus décrivent les points importants sur lesquels la Direction des Relations Publiques et de la Communication de l'ANRU - DRPCOM s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de son site web et de l'ensemble de ses canaux de communication.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, de leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2022 à 2024.

Le détail des actions planifiées se trouve dans le plan annuel 2022.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de l'ANRU.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2022	Plan annuel accessibilité 2022 (Fichier PDF sur anru.fr)	09/01/2023
Plan annuel 2023	Plan annuel accessibilité 2023 (Fichier PDF sur anru.fr)	21/03/2023
Plan annuel 2024	En cours d'élaboration	

Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2023 associé au schéma pluriannuel 2022 - 2024.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2023, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date	Commentaires
Version initiale	01/04/2022	
Version 1.0	22/07/2022	Mise en accessibilité du document
Version 2.0	21/03/2022	Mise à jour du document

Contact

Ce document est publié sous la responsabilité de l'ANRU (communication@anru.fr).

Toute question doit être envoyée par mail à l'adresse ci-dessus ou [via le formulaire de contact du site](#).